

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le 03 JAN 2017

Affaire suivie par :Hélène de SOLERE Service Bassin Rhône-Méditerranée et Plan Rhône Tél. : 04 26 28 67 26 Courriel : helene.desolere@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes Préfet du Rhône

à

M. le Préfet de l'Aude

<u>OBJET</u>: La stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu du territoire à risques importants d'inondation (TRI) de Carcassonne et du TRI de Narbonne.

Par courrier du 22 décembre 2016, vous m'avez transmis pour avis le projet de stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu élaborée sous votre autorité et coordonnées par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Aude.

Je vous félicite de la qualité des travaux réalisés pour l'élaboration de ces stratégies. Cette stratégie concourt à la gestion du risque d'inondation du territoire à risques importants d'inondation (TRI) de Carcassonne et du TRI de Narbonne.

Je tiens à souligner la bonne synergie entre les démarches de prévention des inondations portées par le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) 2 des bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu, entre les démarches engagées dans le cadre des Plans pluriannuels de gestion des bassins versants (PPGBV), ainsi qu'avec les actions engagées dans le cadre des trois schémas d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE) en cours pour l'élaboration de cette stratégie locale.

Je prends bonne note du fait que le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR), établissement public territorial des bassins (EPTB) de l'Aude, de la Berre et du Rieu s'est porté structure porteuse pour l'élaboration de la SLGRI aux côtés de la DDTM de l'Aude qui en assure la coordination de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en œuvre.

Après instruction de ces stratégies par les services de la DREAL de bassin, j'émets un avis favorable à ces stratégies qui sont conformes à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et identifient à l'échelle de leur périmètre, les mesures qui concourent à la réalisation des objectifs fixés par le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Conformément à l'article R566-15 du code de l'environnement, il vous appartiendra à l'issue de la phase de consultation que vous menez, d'approuver ces stratégies par arrêté.

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Préfet du Rhône

Michel DELPUECH

Copies : DDTM de l'Aude, DREAL Occitanie, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes